

Grangeneuve, en janvier 2025

## Conditions générales d'inscription au cours préparatoire du brevet TDA

### 1. Adresse

Grangeneuve  
Section Formation  
Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux  
Tél. 026 305 55 50 – E-Mail : grangeneuve-formation@fr.ch

### 2. Ouverture de la formation

Une classe ne sera pas ouverte à moins de 8 participants inscrits.

### 3. Conditions d'admission au cours préparatoire du brevet TDA

- TDA avec CFC + > 2 ans d'expérience en tant que TDA
- Profession d'une branche similaire avec formation initiale terminée d'au moins 3 ans + > 4 ans d'expérience dont 2 ans en tant que TDA
- Profession d'une branche non similaire avec formation initiale terminée d'au moins 3 ans + > 6 ans d'expérience dont 4 ans en tant que TDA

### 4. Coûts

	<b>Tarifs 2025/2026</b>
Emolument administratif	Fr. 60.--
Cours, y compris matériel scolaire	Fr. 6'000.--
Livrets professionnels	Fr. 2'640.--
<b>Total</b>	<b>Fr. 8'700.--</b>
Subventionnement SEFRI	- Fr. 4350.--
<b>Frais final pour le cours</b>	<b>≈ Fr. 4'350.--</b>

Le système de financement de la formation supérieure est à un système de financement à la personne. La Confédération remboursera aux candidats 50% des coûts de formation dès inscription aux examens finaux. En contrepartie, les écoles ne reçoivent plus de soutien financier de la Confédération. Voir : [Contributions pour cours préparatoires aux examens fédéraux](#)

N.B. La Confédération ne prévoit pas de remboursement pour les personnes qui interrompent leur formation en cours de route.

### 5. Facturation

La première moitié de l'écologie sera facturée au début de l'année scolaire (octobre). Le solde (deuxième moitié de l'écologie + matériel, livres et photocopies) sera facturé à la fin de l'année scolaire (juin).

## **6. Validation définitive de l'inscription**

L'inscription sera définitivement validée après l'acceptation du dossier par la commission d'examen de l'Ortra et l'organisateur du cours (selon : brevet - directives au règlement de l'examen professionnel du 17.05.2023).

Les inscriptions sont traitées en fonction de l'ordre d'arrivée.

**Les élèves qui quittent l'école en cours de formation ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage.**

## **7. Inscription au cours préparatoire TDA du brevet fédéral**

L'inscription se fait directement [en ligne](#)

## **8. Inscription à l'examen professionnel TDA du brevet fédéral**

L'inscription se fait directement auprès de l'Ortra AG LMT ⇒ ([Formation continue - LMTDA](#))